

**NOUVEL ARRETE PREFECTORAL**

Suite au nouvel arrêté préfectoral en vigueur du 15 avril au 11 mai inclus, nous vous confirmons que :

- L'accès à l'ensemble des itinéraires cyclables, berges, sentiers touristiques, chemins de randonnée ou voies vertes du Bas-Rhin est interdit pour les déplacements liés à l'activité physique, à la promenade et aux besoins des animaux de compagnie ».
- Il est en revanche toujours possible d'emprunter les chemins communaux dans la limite d'une heure quotidienne, dans un rayon d'un km autour du domicile, en respectant scrupuleusement les règles de distanciation sociale et en appliquant les gestes barrières.
- L'accès aux potagers, vergers, vignes et jardins familiaux est possible pour les nécessités et travaux liés aux cultures et dans le strict respect des mesures barrières.
- L'accès aux cimetières est autorisé uniquement pour les enterrements et le recueillement sur la tombe d'un défunt.

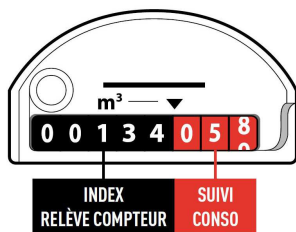
RELEVES D'EAU

Exceptionnellement les conseillers municipaux ne passeront pas relever les compteurs d'eau. Je vous propose faire le relevé de votre compteur d'eau vous - même **avant le 25 mai dernier délai**. Deux options sont possibles :

* par **Internet** sur le site du SDEA : www.sdea.fr – Espace client. Il faut vous connecter si vous avez déjà un compte client ou en créer un en cliquant sur « **Inscription** ». C'est une adresse mail par foyer.

* par **talon réponse** qui est à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie.

Attention ! Une estimation (consommation basée sur l'année 2019) vous sera appliquée si aucun retour n'a été fait avant le 25 mai 2020.



Pour vérifier votre consommation d'eau, il suffit de soulever délicatement le couvercle de votre compteur et de **relever l'index**. Si votre compteur est placé dans un regard, une fois l'index relevé, veillez à bien remettre en place la protection isolante du compteur et à bien refermer. Si le regard est en profondeur, prenez vos précautions de sécurité avant d'y accéder et soyez vigilant.

Les cinq chiffres sur fond noir correspondent à **l'index de votre compteur** en mètre cube (**en noir**). Seuls les mètres cubes sont pris en compte et c'est donc sur cette base que votre consommation d'eau sera facturée. Retrouvez toutes les informations technique sur <https://www.sdea.fr/index.php/fr/les-services/gestion/je-releve-mon-compteur-d-eau>

Je compte sur votre réactivité !

DON DU SANG

Dans le contexte de l'épidémie, la collecte de sang doit absolument se poursuivre pour répondre aux besoins des patients pour lesquels les transfusions sont vitales. Il est toujours possible de donner votre sang pendant le confinement, à condition que les donneurs ne présentent pas des symptômes grippaux. Vous êtes autorisés à vous déplacer pour aller donner votre sang sur les sites de collecte de l'EFS, sous réserve de remplir l'attestation de déplacement dérogatoire ou une déclaration sur l'honneur indiquant que vous donnez votre sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables.

Les prochaines collectes sur le territoire sont prévues de 17h à 20h :

A Gunstett le 6 mai – complexe sportif

A Lembach le 20 mai – salle de la mairie

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'Etablissement Français du Sang <https://dondesang.efs.sante.fr/>

MASQUES MIS A DISPOSITION DES HABITANTS

Les collectivités territoriales mettront à disposition de toute la population deux masques par personne. Ces masques alternatifs seront réutilisables 50 fois après lavage à 60°. La commune est chargée de les distribuer dans les foyers dès réception.



APPEL DON ELASTIQUES POUR MASQUES

Le groupe déco est à la recherche de rubans élastiques (au mètre pas trop large) pour confectionner des masques en tissu remis gracieusement aux personnes âgées. Nous pourrions par la suite adapter la fabrication selon la demande. Ces masques sont lavables en machine à 60°. Vous pouvez déposer vos élastiques dans la boîte aux lettres de la mairie. Le groupe déco vous remercie d'avance.

DEMARCHES EN LIGNE

Lors de cette phase de confinement le service France Service de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn (démarches CAF, pôle emploi, Caisse d'assurance maladie...) reste ouvert par mail à franceservices@sauer-pechelbronn.fr ou par téléphone au 03.88.90.77.60. du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Vous trouverez également des informations pour les démarches essentielles mises en place par le gouvernement sur le site : <https://solidarite-numerique.fr/>, avec un dispositif de médiation numérique associé : « Je trouve des réponses en ligne, ou j'appelle le 01.70.77.23.72. (Appel non sur taxé), du lundi au vendredi de 9h à 18h ».

FERMETURE DES CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES

La trésorerie de Soultz-sous-Forêts est fermée au public. Cependant l'accueil téléphonique est maintenu au 03.88.80.40.85. le lundi, mardi et jeudi de 8h30-12h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 8h30-12h ou par courriel : t067119@dgfip.finances.gouv.fr

FERMETURE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

Compte tenu des dernières mesures gouvernementales, le Relais Parents Assistants Maternels (Maison des services et des associations, Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn) est fermé jusqu'à nouvel ordre. Pour les demandes de gardes spécifiques, les personnes prioritaires (réquisitionnées) peuvent renseigner le questionnaire sur le site de la CAF : <https://monenfant.fr/>. En cas d'urgence, vous pouvez contacter l'AASBR (Association d'Action Sociale du Bas Rhin) au 03.88.65.67.70 ou par mail : communication@asbr.com

GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS MOBILISES

Si vous faites partie des populations mobilisées et que vous n'avez aucune solution de garde, nous vous invitons :

* pour les enfants scolarisés adressez-vous soit à la circonscription de Wissembourg soit à votre collège de scolarisation via NBN (Mon Bureau Numérique) ou de vous adresser à une circonscription ou un collège proche de votre lieu de travail. Vous pouvez également vous renseigner sur le site de l'académie de Strasbourg en particulier les collèges et écoles qui accueillent des enfants. <https://www.ac-strasbourg.fr/academie/informations-coronavirus-1/>

*pour les enfants de 0 à 3 ans, connectez-vous au portail : <https://mon-enfant.fr/> afin de demander une place d'accueil pour vos enfants.

GESTION DES ORDURES ET DES DECHETS VERTS

Les déchèteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Un appel au civisme des usagers est demandé : les déchets doivent être stockés provisoirement en attendant la réouverture des déchetteries.

La collecte des textiles est interrompue également pour l'instant. Il est donc recommandé de ne pas utiliser les bornes d'apport.

Pour information, l'amende encourue pour les dépôts sauvages peut aller jusqu'à 1 500 €. Par ailleurs, pour les déchets verts, c'est peut-être le moment de tester d'autres alternatives comme le broyage, le compostage, le mulching, etc.

Pour plus d'informations, visitez le site du Smictom Nord. Vous pouvez également contacter le Smictom via leur site : www.smictomnord67.com ou par téléphone au 03.88.54.84.00.

Retrouvez toutes les informations de la commune sur le site : www.wingen.fr.

Le Maire